

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SUSSARGUES

Séance du 3 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept,

et le trois juillet à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Eliane LLORET, Maire.

Convocation du : 27 juin 2017

Affichée le : 27 juin 2017

PRESENTS :

Mesdames, BERGER Chantal, JOUD Patricia, LLORET Eliane, MAURICE Nathalie, ROMERO Vittoria, ROURE-SANCHEZ Christine, SARTINI Marie-Thérèse, SERRANO-WATTEEL Roselyne.

Messieurs, BASTIDE Serge, BERTAUD Xavier, BOUIS Xavier, GIGOU Stéphane, MARTIN Louis, MARTY Ghislain, NEUVILLE Laurent, VIDAL Rudy

ABSENTS EXCUSES :

Madame NODET Isabelle donne procuration à Madame ROMERO Vittoria

Madame BEN RABIA Céline donne procuration à Madame BERGER Chantal

Monsieur TERRAL Didier donne procuration à Monsieur MARTIN Louis

Monsieur SERIEYS Luc donne procuration à Monsieur BOUIS Xavier

Monsieur SIMON Romain donne procuration à Madame LLORET Eliane

Madame PAGES Catherine

ABSENT :

Monsieur ARNAUD Jean-Yves

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame JOUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Crèche : Marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage
- 2) City Stade : déplacement
- 3) Rythmes scolaires

1) Crèche : Marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage

Madame Le Maire rappelle que la Commune a validé la construction d'un bâtiment crèche adapté pour répondre à la demande et aux normes en vigueur.

Des études de faisabilité ont été réalisées.

Suite à la Commission Travaux, réunie le 12 juin 2017, une réflexion sur l'aménagement du secteur à proximité des écoles où sera implanté la crèche, est programmée. Elle devra apporter une vue globale sur ce secteur d'environ 8000 m² qui accueillera le bâtiment crèche, une réservation pour des équipements futurs, le déplacement du bassin de rétention, des lots à bâtir et l'ensemble des VRD.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité envisage de missionner un Assistant à Maitrise d'Ouvrages (AMO) pour réaliser la phase d'études et consultations, ainsi que le suivi des marchés de conception-réalisation concernant d'une part la construction du bâtiment crèche et d'autre part l'aménagement du secteur défini attenant.

Le montant de cette prestation est estimé à 100 000 €.

Cette consultation sera passée en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret relatif aux marchés publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 5 voix contre et 16 pour :

- D'approuver le principe de réalisation de cette opération
- D'autoriser Mme Le Maire à lancer la consultation du marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage selon la procédure adaptée.
- D'autoriser Mme Le Maire à signer les différents documents et marchés à intervenir.
- D'imputer les dépenses au budget de la Commune.

2) City Stade : déplacement

Lors de la commission travaux du 12 juin 2017, l'aménagement du secteur de la future crèche a permis aux élus présents d'aborder la situation du city stade qui sera à proximité de ce nouvel équipement.

Monsieur Serieys, 1er adjoint au maire, y a souligné le fait que régulièrement Mme le Maire reçoit des plaintes des riverains suite aux nuisances notamment sonores générés par cet équipement.

Un déplacement serait possible à proximité du skate park sur la parcelle cadastrée B721 qui reçoit déjà une plateforme de dimension idéale.

De plus l'installation du city stade dans ce secteur permettrait l'aménagement de parcelles communales voisines comme un espace ouvert à la population avec divers équipements fonctionnels.

Il est demandé à l'assemblée de valider le déplacement du city stade sur la parcelle cadastrée B721.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et 5 contre, le déplacement du city stade sur la parcelle cadastrée B721 de la Commune.

3) Rythmes scolaires

Madame le Maire rappelle qu'au cours de la campagne des présidentielles, l'organisation des rythmes scolaires a été évoquée par le futur Président de la République. L'objectif premier consistait à permettre de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Un décret, paru ce 28 juin, donne la possibilité aux communes "d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours".

Là où les acteurs sont prêts, des expérimentations pourront avoir lieu dès la rentrée prochaine. Il va de soi que toute évolution de la semaine scolaire doit faire l'objet d'un consensus local (commune, conseils d'école, enseignants).

Ainsi, les services académiques pourront alors décider d'autoriser - ou non - des adaptations. Ces autorisations seront accordées sur la base de la cohérence des apprentissages et donc de l'intérêt de l'enfant.

Suite aux conseils d'écoles, et en concertation avec les équipes enseignantes et les représentants des parents d'élèves, la commune a décidé pour la rentrée scolaire 2017/2018 :

- A l'école élémentaire l'Ensoleihat, la semaine de 4,5 jours est maintenue
- A l'école maternelle Jacqueline Majurel, le retour à la semaine à 4 jours est sollicité auprès de l'académie de Montpellier. La possibilité de Temps d'Activités Périscolaires le mercredi matin sera conditionnée au maintien du fonds d'amorçage de l'Etat.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition de rythmes scolaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.